
Pétition du conseil général, du comité révolutionnaire et de la société républicaine de la commune de Villefranche pour le dépôt aux directoires des districts de tous les livres de l'absurde théologie, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du conseil général, du comité révolutionnaire et de la société républicaine de la commune de Villefranche pour le dépôt aux directoires des districts de tous les livres de l'absurde théologie, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793. In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 674;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38976_t1_0674_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

analogue à cette fête vraiment civique. Ce discours, plein de civisme et d'énergie, a été vivement applaudi. Il a excité dans tous les cœurs un tel enthousiasme que tous les frères se sont précipités dans les bras les uns des autres en jurant de s'aimer mutuellement et de mourir pour la défense de la liberté et de l'égalité.

Les dix commandements du républicain ont été lus à haute voix, et tous ont juré de les observer inviolablement.

Tous les citoyens de la commune ont célébré cette fête civique et, présents à ce spectacle vraiment attendrissant, ils ont partagé les sentiments des membres de la société, ils se sont réunis à eux et ont juré de vivre libres ou mourir.

Ensuite, la société s'est transportée à l'arbre de la liberté; les mêmes serments y ont été répétés, l'hymne de la liberté y a été chanté avec les cris souvent répétés de *Vive la République! vive la liberté! vive la Montagne!*

Cette fête a été terminée par un repas civique dans lequel une sobriété vraiment républicaine a été observée avec le plus grand scrupule.

Toute la commune a célébré cette fête par la cessation du travail, et a manifesté d'une manière énergique son attachement pour la République.

Ce rapport a été approuvé par la société qui en a arrêté la transcription au registre, et l'envoi à la Convention nationale.

Collationné par nous, secrétaire de la Société républicaine de Saint-Sauveur.

CH. GUILLAUMAUX.

Le conseil général, le comité révolutionnaire et la Société républicaine de la commune de Villefranche annoncent à la Convention nationale qu'ils vont lui envoyer 2 marcs d'argenterie et 74 marcs de galons d'or et d'argent brûlés, provenant de leur église qu'ils ont transformée en un temple à la Raison.

Ils demandent que tous les livres de l'absurde théologie soient déposés aux directoires des districts.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général, du comité révolutionnaire et de la Société républicaine de Villefranche-sur-Saône (2).

« Villefranche-sur-Saône, le 14 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyens représentants,

Les sans-culottes composant le conseil général de la commune, ceux du comité révolutionnaire et ceux de la Société républicaine, ont célébré solennellement le décadé 30 brumaire.

« Ils ont fait main basse sur tous les hochets du fanatisme et de la superstition; ils en ont dressé un bûcher où étaient réunis les titres féodaux de ce district, tout a été livré aux flammes, et certes ça ira.

« Leur insurrection contre toutes ces images inutiles produira à la nation 200 marcs d'argenterie et 74 marcs 1/4 en galons d'or et d'argent brûlés.

« Nous allons vous adresser le tout directement par la diligence pour en faire le dépôt sur l'autel de la patrie.

« Décrêtez, citoyens représentants, que tous les livres de l'antique et absurde théologie soient déposés aux directoires de district; ce ramas de sottises perpétuerait encore des idées infiniment dangereuses aux progrès de la philosophie.

« Nous avons transformé notre église en un temple à la raison: chaque jour de décade on y lira vos décrets, on y expliquera la Constitution, nous y chanterons des hymnes patriotiques et nous ne cesserons de former des vœux pour le maintien de la République, une et indivisible. Ça ira! Vive la Montagne!

« Les membres composant le conseil général, ceux du comité révolutionnaire, ceux de la Société populaire de cette commune.

(Suivent 24 signatures.)

« Les administrateurs du directoire du district de Villefranche, qui ont assisté à la fête du 30 brumaire dernier, ont vu avec joie l'anéantissement de la féodalité et du fanatisme, et y ont concouru de tout leur pouvoir. Ils adhèrent aux principes développés de l'autre part et ci-dessus: ils vous invitent à rester à votre poste jusqu'au moment où les tyrans auront été renversés et jurent de faire marcher la raison et la Révolution à grands pas. Ça ira: ça va. Vive la Montagne!

BAIVOLET; VERNAY; TEILLARD,
procureur syndic.

La commune d'Ivoy-le-Pré, district d'Aubigny, département du Cher, entièrement occupée à faire du fer, des boulets et canons, déclare qu'elle ne connaît plus d'autres cultes que celui des lois et de la raison.

Elle invite la Convention nationale à rester à son poste, et appelle sa sollicitude sur les subsistances dont cette commune manque absolument, son sol ne produisant que du fer.

Insertion au « Bulletin », renvoi à la Commission des dépêches (1).

Les membres composant le conseil général du district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, dans une adresse, exprime [expriment] à la Convention nationale leurs sentiments de reconnaissance, et l'assurent qu'elle trouvera toujours en eux des républicains prêts à seconder dans ses pénibles travaux, et à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 310.
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 817.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 310.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 311.